

Questions orales

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le règlement qui a été proposé par l'ancien ministre de l'Environnement, le député de Lac-Saint-Jean, a eu pour but de réglementer l'exportation des BPC, mais cela n'a jamais été adopté. Cela a été proposé par le ministre et par la suite, il ne l'a pas endossé en loi.

Cela dit, nous avons pris la position, devant les audiences qui se tiennent actuellement à Washington en ce qui concerne l'EPA, que nous préférons traiter nos BPC chez nous.

• (1155)

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies, BQ): Monsieur le Président, compte tenu du fait que depuis 1990 la situation a évolué, la ministre s'engage-t-elle à amender le règlement sur l'exportation de déchets contenant des BPC afin de fermer la porte, une fois pour toutes, à toute tentation qu'aurait le Canada, à l'avenir, de se départir de ses BPC en les refilant aux Américains, nuisant par le fait même au développement de jeunes industries québécoises et canadiennes?

[Traduction]

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à répéter en anglais ce que j'ai dit en français. En fait, l'ancien ministre de l'Environnement avait promis, en 1990, d'interdire l'exportation des BPC, mais le règlement annoncé n'a jamais été proclamé. Par conséquent, il n'existe aucune loi au Canada qui interdise l'exportation des BPC.

Toutefois, même si le ministre de l'époque n'a pas respecté son engagement d'interdire l'exportation de BPC, le Canada a toujours adopté implicitement cette politique et le présent gouvernement est aussi d'avis qu'il vaut mieux que nos BPC soient traités chez nous et par des Canadiens.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Jake E. Hooppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Les agriculteurs ont fait part au ministre de leurs vives inquiétudes au sujet des activités critiquables de la Commission canadienne du blé. En termes simples, quand le ministre va-t-il prendre ces gens au sérieux et tenir compte de leurs préoccupations au sujet du système de commercialisation du grain?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je suppose que la question porte sur le débat en cours depuis un certain temps dans l'ouest du pays au sujet de la compétence de la Commission canadienne du blé et des deux systèmes de commercialisation ou d'autres méthodes de commercialisation.

Comme je l'ai dit en réponse à une question posée plus tôt au sujet des cultures organiques, je pense qu'il est important que les agriculteurs et tous les intéressés dans le secteur céréalier canadien aient la possibilité d'examiner, de façon rationnelle et

exhaustive, en étant bien informés, les systèmes et méthodes de commercialisation qui conviennent le mieux.

Je me suis engagé, il y a un certain temps, à offrir la tribune à laquelle ce débat pourrait avoir lieu. Comme je l'ai dit en réponse à la question précédente, cette tribune sera prête sous peu.

M. Jake E. Hooppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, ce n'est pas simplement une question de deux systèmes de commercialisation ou de je ne sais quoi encore, mais bien de mauvaise gestion.

On nous apprend, aujourd'hui, que la Commission canadienne du blé expédie de l'orge destinée au Japon par rail, de Thunder Bay à la Californie, au coût de 82 \$ CAN. C'est 9 \$ de plus la tonne que ce que l'agriculteur avait obtenu au départ, et il faut ajouter à cela les coûts de transport jusqu'à Thunder Bay.

Quand le ministre va-t-il se comporter comme un ministre de l'Agriculture et se préoccuper des agriculteurs de l'Ouest?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, si le député avait suivi de près l'évolution de la situation en ce qui concerne les ventes d'orge et la commercialisation de ce produit au cours des dernières semaines et des derniers mois, il saurait que la Commission canadienne du blé a dû relever d'énormes défis pour obtenir le bon type d'orge dans le but de profiter des débouchés qui s'offrent à nous.

Dans les circonstances dont le député a parlé, il est évident que la commission fait tout en son pouvoir pour s'assurer que le Canada profite pleinement des marchés qui s'ouvrent. Il va sans dire que la commission ne se lancerait pas dans ce type de commercialisation si elle n'était pas persuadée que c'est, en fait, dans l'intérêt des agriculteurs et payant pour eux, en fin de compte.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Barry Campbell (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international.

Dernièrement le premier ministre et le ministre du Commerce international ont parlé de la nécessité de renforcer les liens économiques entre l'Amérique du Nord et l'Europe.

Le ministre du Commerce international pourrait-il informer la Chambre de ce qui a été fait jusqu'ici dans le cadre de cette initiative?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, il y a quelques mois, le premier ministre a soulevé la question du renforcement des liens entre l'Europe et l'Amérique du Nord, y compris la possibilité de conclure un accord de libre-échange. C'est que les députés de ce côté-ci de la Chambre reconnaissent qu'en cette période de l'après-guerre froide, maintenant que la guerre froide est chose du passé, la sécurité ne revêt plus une aussi grande importance dans nos relations et qu'il y a lieu de fonder celles-ci sur des liens économiques encore plus étroits.